



Urgent=> signature objectifs ou licenciement?

Par **newyork29**, le **23/03/2010** à **14:27**

Bonjour,

Je suis commerciale depuis 1 an et demie dans une société pour laquelle je suis commerciale.

Je me suis démenée, ai ramené des comptes mais je n'ai pas atteint mes objectifs cette année comme personne dans la société. Ma direction la première.

Certes la crise, mais marchandise abimée, devis non remis, délais non tenus : Mon image est endommagée envers le client, mon CA de l'année 2009 non atteint.

Par conséquent, je n'ai pas atteint mes objectifs.

J'ai réalisé un CA de 400 000 euros. Objectif 2009 : 700 000 euros.

Convoquée lundi, on me demande un objectif de 789 000 euros.

Compte tenu des problèmes de qualité, de délais non tenus et de devis rendus bien trop tard pour obtenir des contrats, je ne souhaite pas signer les objectifs et j'en ai fait part à ma direction.

Résultat ce matin : Soit vous signer. Soit licenciement.

Dois je ou non signer ce document?

Je vous en remercie par avance, je suis plus que jamais dans l'urgence,
CDT.